



Association Seine-et-Marnaise pour la Sauvegarde de la Nature

ASSEMBLEE GENERALE DU 11 MARS 2006

MOTION

ALERTE : L'URBANISATION ET L'EXTENSION DE MARNE-LA-VALLEE INCOMPATIBLES AVEC LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Considérant la qualité paysagère et naturelle de la vallée du Grand Morin, son classement en cours au Conseil d'Etat,

Considérant le projet de Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morin, actuellement à l'étude,

Considérant l'équilibre indispensable entre zones urbaines, zones rurales, et zones naturelles,

Considérant l'importance pour les habitants de toute l'Ile de France de préserver au sein de leur région des espaces à dominante rurale où peut se développer une agriculture de qualité et de proximité et où peuvent s'exercer des activités touristiques douces et des loisirs respectueux de la nature,

Considérant les perspectives de rareté et de coût des ressources énergétiques,

Considérant les changements climatiques qu'engendrent les activités humaines et les moyens de transport en particulier, et par conséquent la nécessité impérative de modifier nos modes de production, de consommation, de déplacement,

L'Association Seine-et-Marnaise pour la Sauvegarde de la Nature (ASMSN) et tous ses membres, associations et adhérents individuels, réunis en Assemblée Générale, interpellent et mettent en garde les élus sur toutes les conséquences néfastes et les nuisances induites par les projets démesurés que certains tentent de mettre en oeuvre dans la région des cantons de Crécy-la-Chapelle, Rozay-en-Brie, Coulommiers : projet de Village Nature Disney Pierre et Vacances (5.000 logements) à Villeneuve-le-Comte, projet de liaison A4-RN36, projet de barreau RN34-RN36 qui défigurerait à tout jamais la magnifique vallée du Grand Morin, projets de zones d'activités économiques à Coutevroult et sur le plateau agricole de Pommeuse et Mouroux, projet de lotissement de 150 maisons sur le golf actuellement en service à Crécy-la-Chapelle, etc.

Ils constatent que tous ces projets constituent en réalité des extensions de la ville nouvelle et prolongent l'urbanisation en tache d'huile vers l'est.

Ils condamnent l'utilisation éhontée des termes « village » et « nature » pour désigner des projets d'urbanisation et revendiquent la préservation en Seine-et-Marne de ce qui subsiste d'espaces naturels et de villages traditionnels et ce, dès la limite de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée franchie.

Ils considèrent intolérable que des projets soient présentés par certains comme allant de soi alors que le schéma directeur de la région Ile de France n'autorise pas les golfs immobiliers et recommande la préservation des terres agricoles, des espaces naturels et forestiers.

Ils estiment que la lutte contre le chômage peut se traduire par des activités non nuisantes, durables et utiles pour les générations futures et qui ne renforcent pas encore les pollutions de l'air, de l'eau, des sols et la destruction des milieux naturels.

Ils affirment qu'il y a bien d'autres moyens de « valoriser » une région que de continuer à urbaniser une terre des plus fertiles qui soit.

Ils souhaitent :

Que la ville nouvelle soit contenue strictement dans ses limites initiales.

Que l'on préserve la ruralité du secteur de la forêt de Crécy et de la vallée du Grand Morin et toutes ses composantes : espaces naturels, forestiers, agricoles, structure et patrimoine des villages.

Que les activités humaines envisagées ne mettent pas en cause les qualités des sites.

Que l'on repense le transport des biens et des personnes, dans un souci d'économie et de diminution de la pollution, que l'on envisage par conséquent le réseau routier dans une optique de limitation du transport routier et que l'on mette en place les mesures incitatives adéquates, et les solutions alternatives nécessaires.

Que l'on n'ouvre pas de nouvelles zones d'activités économiques alors que celles existantes ne sont pas terminées.

Qu'une véritable concertation ait lieu avec les associations et la population. Il est en effet indispensable de mener une réflexion globale sur le devenir de cette région, dans une perspective de développement durable du secteur, dans le cadre de l'élaboration d'un agenda 21 notamment. Faute de quoi toute velléité de faire de l'Ile-de-France une « éco-région » restera vaine.